

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Réunion du mercredi 9 mars 2022

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6^e, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, en date du mercredi 23 février 2022, les membres du Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés se sont réunis sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, le mercredi 9 mars 2022 à 18h30.

Étaient présents :

1^{er} collège (Élus et personnalités qualifiées) :

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement ;

Madame Anne REGENT-NATAF, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée.

2^e collège (Associations) :

Monsieur Jacques de SAULIEU (Paroisse Saint-Germain des Prés) ;

Madame Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Art Saint-Germain des Prés) ;

3^e Collège (Habitants) :

Monsieur Guillaume BULLIER, membre titulaire ;

Monsieur Emmanuel ABOULKER, membre titulaire ;

Monsieur Vincent HIBON, membre titulaire ;

Monsieur Donatello DI MEO, membre suppléant ;

Monsieur Fabrice BURGAUD, membre suppléant.

Membres excusés :

2^e collègue :

Madame Monique MOURoux (Comité Saint-Germain des Prés) ;

Madame Alison NOLAN (Rue Visconti des Prés).

3^e collègue :

Madame Marie-Christine MINGASSON, membre titulaire ;

Monsieur Marc KONCZATY, membre suppléant ;

Madame Sally BANGOURA, membre suppléant.

Introduction :

Chantal LAMBERT-BURENS remercie les membres du Conseil pour leur présence ainsi que Raphael DELORY, Chef de cellule du bureau de la conduite d'opérations de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), Céline GRASSET et Johanna FERREIRA architectes du patrimoine de « l'Atelier Monchecourt and Co » qui ont accepté son invitation à intervenir lors de cette séance pour présenter la future restauration des façades du presbytère et du porche de l'église Saint-Germain des Prés.

Elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 ;
2. Présentation de la future restauration des façades du presbytère et du porche de l'église Saint-Germain des Prés ;
3. Concertation sur les grandes orientations du PADD ;
4. Lancement du groupe de travail « Avenir Saint-Germain des Prés » ;
5. Budget d'investissement : propositions et discussion ;
6. Budget de fonctionnement : proposition de participation financière au cocktail lors de la première du film « Je n'avais pas vu les choses comme ça » tourné entièrement à Saint-Germain des Prés ;
7. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Le Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation de la future restauration des façades du presbytère et du porche de l'église Saint-Germain des Prés

La Présidente rappelle que le Conseil de Quartier avait déposé un projet pour le ravalement du porche de l'église Saint-Germain des Prés qui a été lauréat du Budget participatif. L'idée est de mutualiser ce projet avec la réfection du Presbytère afin de concentrer tous les travaux sur une même période. Elle donne la parole aux intervenants pour qu'ils exposent à l'aide d'un power point (cf. annexe) les différentes étapes de cette restauration et son échéancier.

Raphael DELORY explique en préambule que différents acteurs sont concernés par ces travaux. En effet, le presbytère est géré par la DLH, l'église quant à elle dépend de la Direction des Affaires Culturelles (DAC). Il précise que le porche est classé.

Céline GRASSET rappelle le contexte historique de l'église Saint-Germain des Prés ainsi que l'état antérieur du portail d'entrée de l'église et son périmètre d'étude. Elle explique qu'ils ont tout d'abord effectué un diagnostic sanitaire en répertoriant un certain nombre de dégradations qui nécessitent une intervention : encrassement du porche et de la façade, épaufrure de la pierre,

rejaillissement de l'eau de pluie sur les pieds de façade, présence de colonisation biologique, parement dégradé et encrassé et vigne vierge invasive en façade du mur pignon. La restauration comprend également la mise en accessibilité du porche. Par ailleurs, une réflexion doit être menée pour remédier aux importantes dégradations causées par les pigeons. Elle énonce ensuite les interventions prévues pour l'ensemble des façades du presbytère sur parvis avec notamment la réparation des modénatures au mortier de chaux et sable teinté, la réfection des enduits de remplissage au mortier de plâtre et chaux, la pose d'un hydrofuge naturel sur les débords et saillis, etc. Concernant la façade du mur pignon enduit, il conviendra d'éradiquer les végétaux avec la pose de pavés enherbés. Elle montre enfin une photo avant travaux et une projection de la future restauration.

Raphael DELORY informe les Conseillers que la place Saint-Germain des Prés restera ouverte pendant les travaux.

La Présidente demande des précisions sur l'échéancier et le montant des travaux. Raphael DELORY indique que le budget général pour ces restaurations est d'environ un million d'euros. À propos de l'échéancier, il indique qu'il faut 6 mois pour obtenir une réponse de la demande d'autorisation de travaux qui va être déposée très prochainement. Il faut ensuite compter un an pour sa réalisation complète. Il précise que tous les intervenants notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) suit le chantier tout au long des travaux. Il indique enfin que le laboratoire de recherche des monuments historiques doit établir un protocole d'action.

Christian CHEVALIER demande s'il y a une possibilité de rendre visible au public la stèle en linteau du porche donnant sur l'extérieur et masquée par le toit du sas en bois coté intérieur. L'idée serait de faire une vue via un jour vitré sur la partie supérieure du sas en bois. Les intervenants notent la demande. Il propose par ailleurs aux Conseillers d'effectuer une visite du clocher si le curé est d'accord. Jacques de SAULIEU indique qu'il va le contacter à ce sujet.

3/ Concertation sur les grandes orientations du PADD

La Coordinatrice rappelle qu'en novembre 2021, le conseil de Paris a débattu sur les grandes orientations qui figureront dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de Paris. Elle précise que ce document socle du PLU définit le développement du territoire et prend en compte la dimension « bioclimatique » du projet. Il va conditionner l'écriture des règles d'urbanisme qui s'appliqueront ensuite sur son territoire.

Suite à la concertation sur le diagnostic territorial réalisé en 2021, la révision du PLU amorce à présent une 2^e étape avec celle sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Une première réunion d'information organisée par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris s'est tenue à la Mairie du 6^e le lundi 24 janvier 2022 suivie le lendemain par une séance de formation à destination des Conseillers de Quartier.

Du 21 janvier au 1er avril 2022, les 9 orientations du PADD (nature en ville, réduction de l'empreinte carbone, santé environnementale, logement pour tous, Paris, ville capitale, ville productive, quartier

du ¼ d'heure, paysages parisiens et transformation) ainsi que les actions correspondantes proposées par la Ville de Paris sont soumises à l'avis des Parisiens. Ainsi, les Conseillers peuvent contribuer individuellement en allant sur le site idee.paris.fr. Ils auront alors la possibilité de classer par ordre de priorité ces 9 orientations mais également d'en proposer une nouvelle. Les Conseillers peuvent également contribuer au nom du Conseil de Quartier mais il conviendra dans ce cas de se mettre d'accord sur la rédaction en commun d'un document appelé « Cahier d'acteur ».

4/ Lancement du groupe de travail « Avenir Saint-Germain des Prés »

Christian CHEVALIER rappelle que ce groupe de travail lancé en début de mandat a pour objectif de discuter des démarches de concertation sur certains projets de la Ville de Paris notamment le PLU, « Paris, Zone apaisée » et « Embellir votre Quartier ». Il explique qu'elles risquent de modifier totalement le quartier et qu'il convient de travailler en petit groupe afin d'être d'une part le relais des habitants et d'autre part les interlocuteurs de tous ces projets. Il rappelle que 2 vœux en ce sens ont été déposés et adoptés en séance du Conseil de Quartier. Il ajoute que le Maire du 6^e a repris les vœux qui ont été adoptés en Conseil d'arrondissement et a porté leurs voix au Conseil de Paris. La Présidente demande aux conseillers quels sont ceux qui souhaitent faire partie du groupe de travail. Christian CHEVALIER, Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE, Emmanuel ABOULKER, Donatello DI MEO, Vincent HIBON et Alison NOLAN et la Présidente s'inscrivent dans ce groupe.

La Présidente annonce que lors de la prochaine séance du Conseil de Quartier, un intervenant de la Direction de la Voirie viendra leur présenter le projet de la rue de l'Échaudé.

Donatello DI MEO regrette la fermeture de plusieurs commerces de proximité au début de la rue de Seine entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Buci ce qui cause par ailleurs une nuisance visuelle. La Présidente rappelle que cela concerne le secteur privé et qu'il n'est pas possible d'agir.

5/ Budget d'investissement : propositions et discussion

La Présidente rappelle que le montant du budget d'investissement du Conseil est d'environ 24 000 euros. Elle invite les conseillers à réfléchir et à donner leurs idées de projet.

Christian CHEVALIER rappelle sa proposition de rendre visible la stèle de l'église Saint-Germain des Prés.

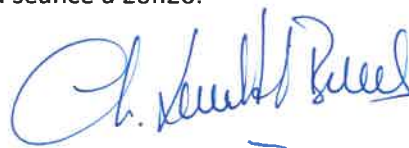
Chantal LAMBERT-BURENS constate qu'il n'y a qu'un seul module de jeux pour enfants dans le quartier. Ce dernier est installé dans le square Felix Desruelles mais est totalement inesthétique. Elle propose de le réaménager avec des modules plus jolis afin de rendre ce petit jardin agréable pour les familles. Fabrice BURGAUD indique qu'il utilise lui-même fréquemment ce square avec son fils et abonde dans son sens.

6/ Budget de fonctionnement : proposition de participation financière au cocktail lors de la première du film « Je n'avais pas vu les choses comme ça » tourné entièrement à Saint-Germain des Prés

La Présidente annonce que le réalisateur Arnaud VIARD a tourné un film en noir et blanc pendant le confinement entièrement dédié au quartier Saint-Germain des Prés. Elle propose aux Conseillers de participer à la première de ce film qui aura lieu le dimanche 3 avril 2022 à 11h au cinéma « Le Silencio des Prés ». Elle explique que le réalisateur a sollicité le Comité Saint-Germain des Prés ainsi que le Conseil de Quartier pour l'aider à financer le cocktail prévu suite à la projection. Elle demande aux Conseillers s'ils acceptent de financer une partie de cet évènement à hauteur de 1500 euros.

Les Conseillers sont unanimement favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal LAMBERT-BURENS lève la séance à 20h20.



Chantal LAMBERT-BURENS

Présidente du Conseil de Quartier